#### DEMANDE D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DU MORBIHAN **ARC SUD BRETAGNE** Allée Raymond Le Duigou Vendredi 17 juin 2022 à remettre AVANT LE : à 56190 MUZILLAC (Si ce document est déjà complété, rayer les renseignements erronés. Inscrire les modifications sur la même ligne.) IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE Ne pas remplir NOM DE L'ÉLÈVE\* N° de l'élève DATE DE NAISSANCE \* PRÉNOM\* TÉL. MOBILE Tuteur Famille d'accueil NOM\* PRÉNOM\* ADRESSE\* (n° et nom de rue ou lieu-dit) COMMUNE \* CODE POSTAL SITUATION ANNÉE SCOLAIRE PASSÉE EN CLASSE DE .....ÉTABLISSEMENT COMMUNE ÉTABLISSEMENT..... SITUATION NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE NON 🗌 OUI 🗌 **SCOLARITÉ** : Serez-vous dans le même établissement ? \* SINON, établissement :..... Nom Commune **RÉGIME**: ☐ demi-pensionnaire ☐ interne **MATERNELLE - PRIMAIRE** PS GS CE1 ULIS 5e 30 SEGPA Autre (préciser) COLLÈGE LYCÉE BAC PRO ALTERNANCE [ nde 1re Term Si l'élève est en résidence alternée, a t-il besoin de deux transports ? 1re année 2<sup>e</sup> année 3º année C.A.P Si oui, chaque parent doit remplir et signer un dossier de demande d'inscription concernant le trajet depuis son domicile. En cas de besoin, la Région se réserve le droit de demander un justificatif de situation familiale. Votre enfant possède une carte KorriGo\* ☐ OUI ☐ NON Si oui, N° de la carte KorriGo

CONTACT

Email élève \* : ..... Email du représentant légal \* : .....

J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour recevoir de l'information via email sur l'actualité BreizhGo ? OUI 🗌 NON 🔲

J'accepte que mes coordonnées soient utilisées pour m'informer via SMS en cas de suspension lors de perturbations majeures

(grèves, intempéries...) des services de transports scolaires utilisés par mon enfant ? OUI NON 🗌

\* En vue de préparer l'inscription en ligne de l'année prochaine, nous vous demandons de bien vouloir renseigner ces emails.

Réseau de transport présent en haut à droite de la carte KorriGo......

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement régional des transports scolaires consultable sur <a href="www.breizhgo.bzh">www.breizhgo.bzh</a> ou sur simple demande par email à antennedevannes.transports@bretagne.bzh, avoir pris connaissance mon enfant et moi-même du Règlement d'Arc Sud Bretagne joint à ce document.

Date et signature du représentant légal de l'élève :

......

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service aux habitants d'Arc Sud Bretagne à des fins de gestion des demandes d'inscriptions au transport scolaire. La base légale du traitement est une mission de service public. Les données collectées par le Service aux habitants d'Arc Sud Bretagne seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Région Bretagne. Elles seront conservées 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à l'adresse suivante : <a href="mailto:dp@cdg56.fr">dp@cdg56.fr</a>. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100 % Bretagne



## LA TARIFICATION DU RÉSEAU BREIZHGO

La Région Bretagne a mis en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

Pour l'année scolaire, les familles paieront  $120 \in (120 \in \text{pour les internes transportés en train TER et } 90 \in \text{pour les internes prenant le car ou le bateau})$  pour le  $1^{\text{er}}$  et le  $2^{\text{e}}$  enfants transportés puis  $50 \in \text{pour le } 3^{\text{e}}$ . La gratuité s'appliquera à partir du  $4^{\text{e}}$  enfant. Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur  $\underline{ww.breizhgo.bzh}$ .

### RÈGLES DE PRISE EN CHARGE

(Extrait du réglement)

# Critères d'attribution de la prise en charge pour le transport scolaire d'élève demi-pensionnaire du Morbihan

## Le représentant légal de l'élève doit nécessairement être domicilié dans le Morbihan :

- L'élève doit être scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État :
- Il doit fréquenter le collège ou lycée auquel il est rattaché par la carte de sectorisation des transports scolaires (consultable sur www.breizhgo.bzh).

  Pour le primaire, il doit fréquenter l'école publique ou privée de la commune de résidence ou celle à laquelle il est rattaché (regroupement pédagogique).
- Il doit avoir à parcourir à pied depuis son domicile jusqu'à son établissement scolaire une distance d'au moins 3 km.
- Si votre enfant était subventionné l'année passée, il pourra continuer de bénéficier des transports scolaires jusqu'à la fin de son cycle scolaire même s'il ne remplit pas ces conditions.

Les lycéens «hors secteur» peuvent bénéficier du transport scolaire dans la limite des services existants et des places disponibles.

Tout autre cas doit faire l'objet d'une demande de dérogation. L'imprimé est à retirer et à retourner complété à l'organisateur du service de transport.

Le règlement des transports scolaires est disponible à l'adresse suivante : https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan

# SÉCURITÉ ET DISCIPLINE

La sécurité des élèves transportés constitue la première priorité de la Région Bretagne. Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents est disponible. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir :

### Entre le domicile et l'arrêt :

- Rester attentif à la circulation, notamment en traversant la chaussée.
- Porter un équipement rétro-réfléchissant pour être visible des automobilistes.
- Se présenter au point d'arrêt au moins 5 minutes avant le passage du car.

### Pendant le voyage en car :

- Présenter son titre de transport à chaque montée dans le car.
- LE PORT DE LA CEINTURE EST OBLIGATOIRE durant la totalité du trajet. En cas de non-port de la ceinture, les contrevenants risquent une contravention de 135 euros (articles R.412-1 et R.412.2 du code la route).
- Chaque élève doit rester assis à sa place durant toute la durée du trajet et ne pas mettre les pieds sur les sièges.
- Les sacs ou cartables doivent être placés sous les sièges.

Tout comportement qui pourrait gêner le conducteur, distraire son attention et mettre en cause la sécurité de tous est strictement interdit.

#### À la descente du car :

- ATTENDRE CALMEMENT QUE LE CAR SOIT SUFFISAMMENT ÉLOIGNÉ AFIN D'AVOIR UNE VISIBILITÉ MAXIMALE AVANT DE TRAVERSER LA CHAUSSÉE.

Le règlement des transports scolaires est disponible à l'adresse suivante : https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan Toute évolution de la réglementation s'impose aux élèves et à leurs familles.

Les informations recueillies sont utilisées afin de répondre à vos demandes d'inscription et de renouvellement aux services de transport organisés par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs partenaires (et notamment les collectivités), à leurs sous-traitants et prestataires. Vous disposez du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre mort. Vous disposez, également, du droit de vous opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer un email à l'adresse informatique-libertés@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour en savoir plus, consultez la politique de protection des données applicable à la gestion des services de transport scolaire sur www.breizhgo.bzh.